

RÉUNION DU 29 JANVIER 2010

Le vingt neuf janvier deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel – M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique - M. ROUDIER Yves – M. SABOURDIN Stéphane - M. CARDOT Claude – Mme CHATELIER Mireille - M. CHOLLET Freddy - Mme DUBREUIL Nicole – M. FILLOLEAU René – M. LEFEUVRE Christian - Melle TROTIGNON Laëtitia -

ABSENTS EXCUSÉS : Mme JALAGUIER Claire – Mme HIREL Brigitte a donné pouvoir à M. SABOURDIN Stéphane – M. MEYRAUD Ludovic a donné pouvoir à M. CHOLLET Freddy – M. BRIN Michaël a donné pouvoir à M. PENOT Dominique – Mme STEFANSKA Valérie a donné pouvoir à M. FILLOLEAU René – Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CARDOT Claude -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- ❖ Recrutement d'employés saisonniers
- ❖ Création de poste – Technicien supérieur principal
- ❖ Acquisition de la parcelle cadastrée AI 225 appartenant à Mme Daumand Evelyne et Mme Daumand Nicole épouse Mathieu

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications de l'ordre du jour ci-dessus indiquées.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "MEDECINS SANS FRONTIERES" – SINISTRES HAITI –

Considérant le violent séisme qui a eu lieu mardi 12 janvier 2010 à Haïti (séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une aide à ce pays par une subvention à l'association "Médecins sans frontières".

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire,
et après en avoir délibéré,
à l'unanimité décide*

- *de verser 1 500 € à l'association "Médecins sans frontières" 8 rue Saint Sabin 75011 PARIS pour aider la population Haïtienne à surmonter cette catastrophe.*

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE CANTONAL DE JONZAC 2009 -

Considérant qu'un enfant de la Commune de Meschers a fréquenté le gymnase de Jonzac en 2009, une participation au titre du fonctionnement des installations sportives dudit gymnase est demandée à hauteur de 39,78 €.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. le Maire et de M. SABOURDIN
et après en avoir délibéré,
à la majorité (1 voix contre : M. GILBERTO) décide*

- *de verser au SIVOM du canton de Jonzac une somme de 39,78 €, au titre des frais de fonctionnement du gymnase de Jonzac pour l'année 2009, liée à la fréquentation d'un enfant de la Commune de Meschers.*

M. GILBERTO précise qu'il est opposé à ce système sachant que certaines structures font payer et d'autres pas.

Mme DUBREUIL estime justifiée cette pratique.

PRISE EN CHARGE DE REPAS A LA CANTINE – STAGIAIRES A L'ECOLE MATERNELLE -

Monsieur SABOURDIN, 5^{ème} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que Melles COSTIOU Virginie et RENOLLEAU Marlène, stagiaires, sont à l'école maternelle du 18/01/2010 au 05/02/2010 pour Melle COSTIOU et du 01/02/2010 au 05/02/2010 pour Melle RENOLLEAU. A cette occasion, elles déjeunent à la cantine scolaire.

Monsieur SABOURDIN propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge le coût de leurs repas pendant leur période de stage.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *donne un avis favorable à la prise en charge par la commune des 16 repas pris par Melles COSTIOU Virginie et RENOLLEAU Marlène pour un montant de 3,95 € TTC/repas soit un montant total de 63,20 €.*
 - *Melle COSTIOU : 12 repas x 3,95 € TTC/repas = 47,40 €*
 - *Melle RENOLLEAU : 4 repas x 3,95 € TTC/repas = 15,80 €*

M. GILBERTO précise que le paiement des repas pour les stagiaires affectés aux écoles lui semble totalement justifié mais qu'il conviendrait d'élargir ce système aux stagiaires affectés dans d'autres services (secrétariat, bibliothèque.....).

M. SABOURDIN ne voit pas d'inconvénient à cela mais rappelle que les stagiaires des écoles assurent le service de restauration scolaire et dans ce cadre prennent leur repas à la cantine.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CERCLE NAUTIQUE » - EXERCICE 2010 -

Considérant la demande de subvention de l'Association « Cercle Nautique » afin de faire face à leur problème de trésorerie,

Considérant que le matériel doit être entretenu et réparé dans un local couvert,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide d'octroyer une première subvention de 10 800 € à l'association "Cercle Nautique" de Meschers correspondant à une avance sur le montant global de la subvention qui sera décidé lors d'une prochaine réunion des commissions vie associative/finances.*
- *précise que les 10 800 € sont répartis de la manière suivante :*
 - *10 000 € de subvention de fonctionnement habituelle ;*
 - *800 € de subvention exceptionnelle liée à la location du local de stockage des bateaux pour 2 mois afin de pouvoir les réparer.*

M. NEGRET rappelle que cette avance est nécessaire afin de leur permettre de payer les salaires du personnel de l'association.

Monsieur le Maire précise que la Municipalité tient à cette école de voile mais que la gestion générale notamment en ce qui concerne l'investissement et donc le parc de matériel pose soucis.

La municipalité a décidé de se réunir avec les membres de l'association fin février afin d'étudier un mode de gestion un peu différent afin de prendre en compte tant l'investissement que le fonctionnement même si des efforts ont déjà été fait par l'acquisition de chalets.

Compte tenu du vieillissement du parc de bateaux, des subventions exceptionnelles seront sollicitées, mais avant cela il faudra que la commune et l'association s'entendent sur un nouveau mode de gestion de cette activité.

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION "CERCLE NAUTIQUE" AU TITRE DE L'ANNEE 2010 –

Considérant la subvention globale qui sera accordée au Cercle Nautique au titre de l'année 2010, il convient d'adopter dès à présent une convention déterminant les modalités relatives à l'attribution de cette subvention.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *d'adopter la convention annexée à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de le charger de toutes autres formalités tenant au respect des modalités convenues dans celle-ci.*

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ECOLE DE MUSIQUE DE MESCHERS » - EXERCICE 2010 -

Considérant la demande de subvention de l'Association « Ecole de Musique de Meschers » afin de faire face à leur problème de trésorerie,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide d'octroyer une première subvention de 10 000 € à l'association « Ecole de Musique de Meschers », étant entendu que cette subvention est une avance dans le montant global de la subvention qui sera décidé lors d'une prochaine réunion des commissions vie associative/finances.*

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UN CONCOURS FINANCIER A L'ASSOCIATION "ECOLE DE MUSIQUE DE MESCHERS" AU TITRE DE L'ANNEE 2010 –

Considérant la subvention globale qui sera accordée à l'Ecole de Musique au titre de l'année 2010, il convient d'adopter dès à présent une convention déterminant les modalités relatives à l'attribution de cette subvention.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 5^{ème} Adjoint
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *d'adopter la convention annexée à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et de le charger de toutes autres formalités tenant au respect des modalités convenues dans celle-ci.*

SUBVENTION AU CENTRE SOCIO CULTUREL DU CANTON DE COZES – ACTIVITE CINEMA - BUDGET 2010 –

Considérant que l'activité cinéma du Centre Socio Culturel est déficitaire de 2 024,12 € pour l'année 2009,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. SABOURDIN
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *de verser une subvention de 2 024,12 € au Centre Socio Culturel du canton de Cozes afin de combler le déficit de cette activité.*

Mme DUBREUIL précise qu'avec la nouvelle salle des fêtes le problème ne se rencontrera certainement plus, compte tenu du fait que celle-ci sera plus fréquentée pour le cinéma en raison du confort créé.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – CHOIX DE L'ENTREPRISE LOT 11 PLOMBERIE -

Après analyse des offres relatives au lot 11 "plomberie" lié aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise ALBERT : Lot 11 plomberie87 698,84 € HT
20 rue de l'Hôtel de Ville 17130 MONTENDRE
(104 887,81 € TTC)

Le montant global de cette opération est donc de 699 507,80 € HT soit 836 611,33 € TTC

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *décide de retenir l'entreprise ALBERT, 20 rue de l'Hôtel de Ville 17130 MONTENDRE pour le lot 11 « plomberie » lié aux travaux de réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 87 698,84 € HT soit 104 887,81 € TTC ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer le marché ainsi que les pièces afférentes.*

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET REPRISE DE L'ECLAIRAGE BOULEVARD DE LA FALAISE –

Dans le cadre de l'effacement des réseaux, le SDEER est chargé d'assurer la conduite des travaux de génie civil télécom boulevard de la Falaise (entre la rue du Moulin et la rue des Grottes).

Le coût de cette opération est estimé à 17 400 € (devis de 16 579,41 € plus 5% d'imprévis).

D'autre part, la reprise de l'éclairage suite à l'effacement boulevard de la Falaise est estimée à 13 544,16 €.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'accepter la convention pour la réalisation de travaux de génie civil télécom confiés au SDEER boulevard de la Falaise pour un montant estimé de 17 400 € ;*
- *d'accepter la reprise de l'éclairage suite à l'effacement boulevard de la Falaise pour un montant de 13 544,16 € ;*
- *charge Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint de signer la convention et les devis correspondants.*

M. ROUDIER demande à quel moment vont débiter les travaux. M. BONNEFOND précise que le SDEER n'a pas donné encore de date d'intervention.

M. NEGRET répond à Mme DUBREUIL que l'aménagement d'un espace piéton sera pris en compte mais que pour l'instant il ne s'agit que de l'enfouissement des réseaux.

M. LEFEUVRE demande si la fibre optique sera passée à cet endroit-là. Il s'agit des gaines France Télécom donc cela doit être prévu mais une attention particulière y sera faite.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET REPRISE DE L'ECLAIRAGE BOULEVARD DE LA CORNICHE –

Dans le cadre de l'effacement des réseaux, le SDEER est chargé d'assurer la conduite des travaux de génie civil télécom boulevard de la Corniche (entre la rue du Moulin et l'avenue des Nonnes).

Le coût de cette opération est estimé à 32 200 € (devis de 30 622,91€ plus 5% d'imprévus).

D'autre part, la reprise de l'éclairage suite à l'effacement boulevard de la Corniche est estimée à 25 905,88 €.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *d'accepter la convention pour la réalisation de travaux de génie civil télécom confiés au SDEER boulevard de la Corniche pour un montant estimé de 32 200 € ;*
- *d'accepter la reprise de l'éclairage suite à l'effacement boulevard de la Corniche pour un montant de 25 905,88 € ;*
- *charge Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint de signer la convention et les devis correspondants.*

M. PENOT ajoute que l'avenue des Nonnes nécessite également des travaux d'enfouissement mais la route étant en bon état, cela nécessiterait de casser pour enfouir.

M. NEGRET insiste sur le fait que cela engendrerait des travaux importants et que même si cette observation est logique, ces travaux là ne sont pas d'actualité.

CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL –

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide du Conseil Général de la Charente-Maritime liée aux travaux de construction d'une micro-crèche.

Le montant **prévisionnel** des travaux s'élève à :

Travaux -prix de base = **193 985.91 €HT**

Travaux – options = **18 681.59 € HT**

Travaux – tranche conditionnelle Préau = **10 807.21 €HT**

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *accepte les travaux de construction d'une micro-crèche pour un montant prévisionnel global de 223 474.71 € HT soit 267 275.75 € TTC ;*
- *décide de solliciter l'aide du Conseil Général pour le financement des travaux de construction d'une micro-crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL –

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide du Conseil Régional liée aux travaux de construction d'une micro-crèche.

Le montant **prévisionnel** des travaux s'élève à :

Travaux -prix de base = **193 985.91 €HT**

Travaux – options = **18 681.59 € HT**

Travaux – tranche conditionnelle Préau = **10 807.21 €HT**

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *accepte les travaux de construction d'une micro-crèche pour un montant prévisionnel global de 223 474.71 € HT soit 267 275.75 € TTC ;*
- *décide de solliciter l'aide du Conseil Régional pour le financement des travaux de construction d'une micro-crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES – DGE ANNEE 2010

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide de l'Etat au titre de la DGE liée aux travaux de construction d'une micro-crèche.

Le montant **prévisionnel** des travaux s'élève à :

Travaux -prix de base = **193 985.91 €HT**

Travaux – options = **18 681.59 € HT**

Travaux – tranche conditionnelle Préau = **10 807.21 €HT**

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *accepte les travaux de construction d'une micro-crèche pour un montant prévisionnel global de 223 474.71 € HT soit 267 275.75 € TTC ;*
- *décide de solliciter auprès de l'Etat la dotation globale d'équipement (DGE) 2010 pour le financement des travaux de construction d'une micro-crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE –

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique liée aux travaux de construction d'une micro-crèche.

Le montant **prévisionnel** des travaux s'élève à :

Travaux -prix de base = **193 985.91 €HT**

Travaux – options = **18 681.59 € HT**

Travaux – tranche conditionnelle Préau = **10 807.21 €HT**

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *accepte les travaux de construction d'une micro-crèche pour un montant prévisionnel global de 223 474.71 € HT soit 267 275.75 € TTC ;*
- *décide de solliciter l'aide de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique pour le financement des travaux de construction d'une micro-crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE – DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ADEME –

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) liée aux travaux de construction d'une micro-crèche.

Le montant **prévisionnel** des travaux s'élève à :

Travaux -prix de base = **193 985.91 €HT**

Travaux – options = **18 681.59 € HT**

Travaux – tranche conditionnelle Préau = **10 807.21 €HT**

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *accepte les travaux de construction d'une micro-crèche pour un montant prévisionnel global de 223 474.71 € HT soit 267 275.75 € TTC ;*
- *décide de solliciter l'aide de l'ADEME pour le financement des travaux de construction d'une micro-crèche ;*
- *charge Monsieur le Maire des formalités à accomplir.*

M. BONNEFOND rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales subventionne ce projet à hauteur de 85 500 €.

ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME, DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL GENERAL –

Monsieur BONNEFOND informe le Conseil Municipal de la nécessité de solliciter par le biais d'une délibération une aide à l'ADEME, au Conseil Régional et au Conseil Général pour l'acquisition d'un véhicule électrique dont le montant est de 13 156 € TTC.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du 1^{er} Adjoint
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- *accepte l'acquisition de ce véhicule électrique pour un montant de 13 156 € TTC ;*
- *décide de solliciter l'aide de l'ADEME, du Conseil Régional (Fond régional d'excellence environnementale Poitou-Charentes) et du Conseil Général pour le financement de ce véhicule électrique.*

M. PENOT précise qu'il s'agit d'un Pic up qui ne pollue pas dont la batterie dure environ 2 ans. Il s'agit d'une opportunité compte tenu des subventions offertes et une image de marque pour la commune dans le cadre du respect de l'environnement.

M. NEGRET insiste sur le fait qu'il s'agit avant tout d'améliorer le parc automobile de la commune qui est en partie à renouveler.

M. BONNEFOND précise que les subventions qu'il serait possible d'obtenir sont de l'ordre de 3 000 € pour la région, 3 000 € pour l'ADEME et 2 800 € pour le Conseil Général.

RECRUTEMENT D'EMPLOYES SAISONNIERS –

Monsieur le Maire propose le recrutement de six saisonniers.

Monsieur le Maire précise que deux d'entre eux seront affectés au nettoyage de la voirie et des plages, deux autres à la mise en place des animations principalement et divers travaux aux services techniques, le cinquième à la mise en place des animations uniquement, et le sixième aux espaces verts.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à ces recrutements à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 292) pour les saisonniers affectés au nettoyage de la voirie et des plages, à la mise en place des animations et aux espaces verts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.*

Saisonnier N°1 affecté AU NETTOYAGE DE LA VOIRIE ET DES PLAGES :

Du 01/07/2010 au 31/08/2010 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

Saisonnier N°2 affecté AU NETTOYAGE DE LA VOIRIE ET DES PLAGES :

Du 01/07/2010 au 31/08/2010 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

Saisonnier N°3 affecté A LA MISE EN PLACE DES ANIMATIONS PRINCIPALEMENT ET DIVERS TRAVAUX AUX SERVICES TECHNIQUES :

Du 01/07/2010 au 31/08/2010 à raison de 17 h 30 hebdomadaires ;

Saisonnier N°4 affecté A LA MISE EN PLACE DES ANIMATIONS PRINCIPALEMENT ET DIVERS TRAVAUX AUX SERVICES TECHNIQUES :

Du 01/07/2010 au 31/08/2010 à raison de 17 h 30 hebdomadaires ;

Saisonnier N°5 affecté A LA MISE EN PLACE DES ANIMATIONS :

Du 01/07/2010 au 31/08/2010 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

Saisonnier N°6 affecté AUX ESPACES VERTS :

Du 01/03/2010 au 31/08/2010 à raison de 35 h 00 hebdomadaires ;

CREATION DE POSTE – TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL –

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un technicien supérieur principal à 35H hebdomadaires, pour assurer les fonctions de responsable du Port de Meschers,

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- de créer un poste de technicien supérieur principal à 35 H hebdomadaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à saisir le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime en vue de la publication de la vacance de poste ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la nomination sur le poste créé à compter du 1^{er} mars 2010 ;

M. NEGRET rappelle que cette création fait suite au travail de restructuration des services et à la volonté de développement et de gestion différente du port. En 2010, deux agents seront affectés au port en permanence au lieu de trois dont ce recrutement et une équipe du Service Technique avec des agents polyvalents interviendront pour des opérations particulières en renfort (opérations nécessitant le permis poids lourd, les CACES).

A ce jour, aucune décision n'est prise sur le poste de saisonnier au port.

ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI 225 APPARTENANT A MADAME DAUMAND Evelyne et DAUMAND Nicole épouse Mathieu -

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune de la parcelle appartenant à Mme DAUMAND Evelyne et DAUMAND Nicole épouse Mathieu soit 740 m² cadastrée section AI 225, située au 83 rue Paul Massy.

Considérant l'avis des domaines (245 500€),

Considérant la négociation des vendeurs,

*Le Conseil Municipal
sur rapport de Mr le Maire
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *d'acquérir la parcelle cadastrée section AI 225 soit 740 m² située au 83 rue Paul Massy 17132 Meschers au prix de 265 000 € ;*
- *charge Maître LAFARGUE sis 88 rue Paul Massy d'établir l'acte de vente ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer l'acte de vente.*

M. NEGRET rappelle que le patrimoine doit être restauré et enrichi et nécessite un entretien continuuel qui n'a pas été fait précédemment, notamment pour l'église et l'école. Il s'agit d'investissements lourds qui grèveront le budget 2010. Il semblerait que la toiture de l'école soit à refaire.

Dans le cadre de l'amélioration du patrimoine local, M. NEGRET propose l'acquisition de la maison "Daumand" à côté de la salle des fêtes. Ce bâtiment accueillera les nouveaux locaux de la poste car leur bail se termine en juillet 2011. Considérant que la poste n'effectue plus le tri à Meschers, elle n'a plus besoin d'un espace aussi grand que le bâtiment actuellement mis à disposition, celui-ci sera donc récupéré par la commune.

Ce bâtiment rue Paul Massy sera utilisé par la poste mais une salle servira également de lieu de stockage pour la salle des fêtes, un parking sera aménagé et le carrefour sera réétudié.

M. NEGRET précise que la poste doit transmettre son cahier des charges pour programmer les travaux et adapter le bâtiment à cette utilisation.

MARCHE PUBLIC – PROCEDURE ADAPTEE -

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a procédé à la signature du marché public de travaux de voirie à bons de commande dans le cadre de la procédure adaptée conformément aux délégations que lui a octroyé le Conseil Municipal par délibération du 3 avril 2008 .

Le marché a été conclu avec l'entreprise Eurovia (41 rue Ampère – 17200 ROYAN).

M. PENOT rappelle que les rues sont étroites pour le passage de deux véhicules qui, par conséquent, empiètent sur le bas côté, ce qui provoque des dégradations ; Le dégel a également détérioré les routes.

M. BONNEFOND précise que quatre entreprises ont répondu à la consultation et que EUROVIA a été choisie après analyse.

REMERCIEMENTS –

Melle ROMERO Morgane remercie la commune quant à sa participation financière au projet culturel et professionnel élaboré par le biais du lycée Jean Hyppolite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Jean-François NEGRET

Les Conseillers,

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. CARDOT Claude

Mme CHATELIER Mireille

M. CHOLLET Freddy

Mme DUBREUIL Nicole

M. FILLOLEAU René

M. LEFEUVRE Christian

Melle TROTIGNON Laëtitia